



---

# communiqué

---

Date **Le 18 août 1994**  
Pour publication

N° 158

## LE CANADA INTENSIFIE LES SANCTIONS CONTRE HAÏTI

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que le Canada allait restreindre davantage les transactions financières internationales entre le Canada et Haïti. La décision a pris effet le 17 août.

«Cela aura pour conséquence d'empêcher toute opération bancaire entre le Canada et Haïti. Notre objectif est d'obtenir l'isolement total du régime *de facto* haïtien», a déclaré M. Ouellet.

Cette dernière mesure fait suite à la recommandation émise par l'Organisation des États américains dans sa résolution du 7 juin, laquelle demande aux États membres de suspendre les transactions financières internationales avec Haïti.

Aux termes de ces nouvelles sanctions, les institutions financières canadiennes ne peuvent fournir à qui que ce soit en Haïti des services liés à des transactions financières. Des exceptions sont prévues pour des raisons humanitaires et diplomatiques. Le Canada avait auparavant interdit la prestation de services financiers aux membres du régime *de facto*, et gelé leurs avoirs.

-30-

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874